

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

FEVRIER 2024

420



**ON VEUT L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**

la
cgt

**8 MARS : gagner l'égalité, c'est tirer
les SALAIRES de toutes et tous vers le haut**

Edito

03

**Tout n'est pas possible !
Le 8 mars manifestons !**

Négos de branches

05

**Salaires minima : ne pas
perdre avec l'inflation,
gagner en niveau de vie**

Groupe Hermès

07

**Se former pour mieux
défendre et améliorer
les droits de tous**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Tout n'est pas possible ! Le 8 mars manifestons !



Hassen Nassi
Secrétaire général

La société française continue d'évoluer dans un contexte international toujours aussi tendu. Le conflit israélo/palestinien prend malheureusement la tournure d'un risque génocidaire à Gaza. La guerre en Ukraine entre dans sa 3^e année sans trouver malheureusement d'issue favorable à la paix. Ce climat géopolitique néfaste engendre des tensions sociales partout dans le monde, y compris en France. Ces tensions s'amplifient jour après jour, si bien qu'en Europe, à l'image des agriculteurs, cela prend la forme de mouvements de protestation contre le libre-échange et par des revendications pour vivre dignement de son travail. Quant à l'inflation et la récession, elles continuent de peser lourdement sur le pouvoir d'achat des salariés et des plus démunis dans les différents pays d'Europe.

En France, même si Macron s'autosatisfait avec ses discours, l'échec de sa politique économique et sociale est sans appel. L'activité des entreprises reste atone, autour de 0,7 % de croissance, bien en dessous des prévisions gouvernementales. Le nombre de salariés, privés d'emploi ou retraités qui ne peuvent plus vivre de leurs salaires, leurs indemnités, leurs pensions s'accroît d'année en année ! Et comment rester insensible quand, à l'autre bout de la chaîne, les personnes les plus aisées et les milliardaires du CAC40 profitent de ces crises à répétition pour atteindre des niveaux de bénéfices jamais égalés. Rien de surprenant, quand on sait qu'ils bénéficient tous de la protection du Président, alors que celui-ci rançonne les travailleurs. Quel sentiment d'injustice par exemple, lorsqu'on apprend que le PDG de Renault sera rémunéré d'un salaire indécent de plus de 35

millions d'euros par an ! Force est de constater que ces écarts démesurés continuent d'exister au même titre que le refus du gouvernement de rétablir l'ISF ou de combattre l'évasion fiscale. Par contre les attaques contre notre modèle social se succèdent de 1^{er} ministre en 1^{er} ministre et, à chaque fois, des réformes impopulaires rabetent nos acquis sociaux. Ce n'est pas la prochaine loi en préparation sur l'assurance chômage ou sur « la simplification » des entreprises qui viendra démentir nos propos. Dans la première loi, c'est un énième coup de rabet sur les droits des demandeurs d'emploi. Sur la future loi de simplification des entreprises, elle pourrait menacer l'édifice et le rôle social et environnemental établi dans toutes les entreprises de moins de 250 salariés. Rien que ça !

Défendons nos droits et
gagnons des augmentations
de salaires

Dans ce macabre projet en préparation, la presse rapporte par certains parlementaires que les consultations du CSE et la base de données économiques, sociales et environnementales pourraient ne plus être obligatoires. Une forme drastique de limitation du rôle et des prérogatives du CSE dans presque toutes les entreprises françaises. Il est temps de réagir fermement contre les attaques du MEDEF, qui réclame encore plus à ce gouvernement, pour réduire à néant les droits des représentants des salariés. En cette période d'inflation, où il nous faut revendiquer de meilleurs salaires, et défendre nos droits sociaux, il va falloir aussi ne pas laisser le patronat décider unilatéralement de l'avenir de nos emplois, des conditions de travail, et des droits de nos instances représentatives du personnel. Ensemble reprenons le contrôle de notre avenir avant qu'il ne soit trop tard. Pour l'égalité et les augmentations de salaires, mobilisons-nous le 08 mars en étant nombreuses et nombreux dans la rue. ■



Notre camarade Bernadette Leroy est décédée

Bernadette a été pendant plusieurs décennies dirigeante de la Fédération à la Commission exécutive et au Bureau fédéral. Elle était aussi une grande dirigeante dans son département du Nord. Elle a longtemps été un appui solide pour le journal féministe de la CGT, Antoinette. Le souci permanent de la défense des salarié.es, sa gentillesse, son humanisme l'ont conduite aussi à exercer des responsabilités au sein d'Indecosa.

C'était une militante fidèle qui ne comptait pas ses heures pour aider les salarié.es du textile et des autres professions. Elle laissera un souvenir indélébile à la CGT du Nord et à la Fédération. On perd là une militante de tous les instants, une femme fidèle à sa fédération et aux luttes des salarié.es !

Kalhyge : face à l'épreuve, la CGT ne lâchera rien !

Après l'annonce surprise de la vente de Kalhyge, deuxième groupe industriel du secteur des blanchisseries, par la Mutuelle hospitalière nationale (MNH), les délégués CGT se sont réunis en urgence mi-février à la Fédération, accompagnés de leurs experts, autour du nouveau secrétaire général Hassen Nassi, pour apprécier la situation et définir la stratégie syndicale de la CGT.



À ce stade, la réunion a confirmé les très fortes inquiétudes sur le maintien des accords collectifs, des emplois ou encore la préservation de l'ensemble des établissements de Kalhyge. Nous avons acté aussi de très fortes inquiétudes sur le montage juridique de la future structure industrielle.

Rachat avec effet de levier très agressif

Il semble que le quatrième groupe de blanchisserie Anett soit dans l'obligation de s'endetter lourdement pour faire une proposition de rachat et asseoir une majorité de 51 % du capital dans la nouvelle société. Les banques françaises rentreraient aussi dans le capital, mais par leurs filiales avec des fonds d'investisse-

ment ou de retournement. Vu les résultats du groupe Anett, il est fort à parier que seul un modèle de «LBO» (ou « effet de levier ») très agressif se mette en place pour boucler le tour de table finan-

cier. Nous ne savons pas précisément à ce stade à quelle hauteur la mutuelle MNH s'engagera dans le capital de la nouvelle entreprise. Là aussi, sûrement très en-dessous d'une minorité de blocage, histoire de ne pas avoir à assumer la responsabilité sociale de la casse de l'emploi et du démantèlement inéluctable de plusieurs sites industriels. Les choses commencent décidément très mal car les experts nous expliquent qu'ils n'ont eu aucun document de la part du groupe Anett pour démarrer l'expertise économique. Anett a refusé catégoriquement de donner toute information sur la capacité de chargement de leurs sites de production ainsi que sur la stratégie industrielle qui sera mise après la vente. « Secret défense » nous dit-on pour ne

pas divulguer trop d'informations à la concurrence... mort de rire !

Construire un rapport de force pour une grève dure si nécessaire

Face à une vente qui s'avère désastreuse pour les salariés, les délégués CGT, les experts, les avocats et la Fédération sont décidés à mener différentes démarches avant l'avis du comité social et économique central. Nous avons décidé d'informer rapidement les salariés sur la situation très préoccupante de l'emploi et de construire un rapport de force pour une grève dure si nécessaire. Nous allons aussi exiger à la Mutuelle, mais surtout à la direction du groupe Anett de s'engager par écrit sur leur responsabilité sociale sur une durée déterminée et par avocats interposés.

Interpeller le ministère de l'industrie

Enfin, nous allons interpeller rapidement le ministère de l'industrie, ou le conseil national de l'industrie, pour veiller à ce que la vente d'aujourd'hui ne soit pas un désastre industriel pour demain ! ■

Inde : un partenariat syndical gagnant !



Lors du dernier comité confédéral national (CCN) de la CGT une délégation syndicale indienne est venue participer aux travaux de la CGT. Ce partenariat syndical permet de tisser des liens et de développer le syndicalisme dans le monde. Il s'avère qu'un camarade indien n'était autre que le respon-

sable confédéral du textile indien. C'est donc tout naturellement qu'un échange a eu lieu à la Fédération avec notre Secrétaire général, Hassen Nassi.

Un sympathique moment où les deux fédérations ont pu discuter en toute liberté du secteur textile. Gautam nous a expliqué que l'Inde se modifie dangereu-

Groupe Hermès : la CGT poursuit sa dynamique de formation pour toujours mieux défendre et améliorer les droits de toute.s

Pour cette nouvelle rencontre de formation et de mise en commun, ce sont plus de 35 délégués du groupe Hermès qui se sont réunis à Limoges, avec des nouveaux élu.es, 15 entreprises représentées, de quatre conventions collectives différentes.



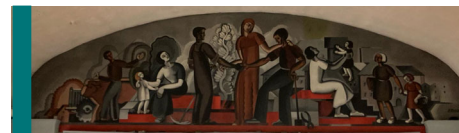
80% de la production en grève lors des NAO chez Ateliers SAS

Chez Hermès où les problématiques d'intensification du travail sont similaires à celles de Vuitton, il y a de quoi s'interroger lorsqu'on connaît les plus de **4 milliards d'€ de ré-**

sultats nets réalisés l'an dernier, dont une partie provient du travail réalisé par les sous-traitants. D'ailleurs le refus de la direction d'accorder des augmentations générales de salaires équivalentes à l'inflation, portées lors des NAO, a perturbé les salarié.es, comme l'atteste par exemple la participation à la grève et aux débrayages de plus de 80% des travailleurs en production, soutenus par la CFDT et la CGT chez Ateliers AS.

■ 1895 : création de la CGT à Limoges

« Connaître le passé c'est comprendre le présent pour préparer l'avenir », une partie de la formation a été consacrée à



l'histoire sociale, en revenant sur les mobilisations collectives, et parfois les drames, qui ont permis de gagner congés payés, délégués du personnel, réduction du temps de travail, conventions collectives... Limoges est la ville où la CGT a été créée en 1895. Grâce à l'Union Départementale de la Haute-Vienne, nous avons pu visiter la Maison du Peuple, bâtiment construit en 1936, pour offrir à la réunification syndicale un lieu à sa hauteur, qui vit aujourd'hui pleinement à travers ses militant.es.

■ Les avancées des uns servent aux autres

Ces quelques jours ont permis de poursuivre l'objectif de ces rencontres : se former sur ses droits individuels et collectifs, se rencontrer et partager les avancées des uns afin qu'elles servent aux autres, et faire grandir ensemble la CGT Hermès au service des dizaines de milliers de salarié.es et de ses sous-traitants. ■

sement avec le premier ministre Narendra Modi. Celui-ci n'hésite pas à enfermer les leaders d'opposition, à museler la presse, à utiliser une propagande pour son parti nationaliste hindou et stigmatiser la population musulmane et chrétienne au point d'orienter l'Inde vers le recul de la démocratie.

Sur le textile, Gautam nous explique qu'une production importante fabriquée en Inde s'exporte vers les États-Unis et le Japon. Pour mieux exploiter les sala-

riés indiens, les multinationales, comme H&M, Décathlon ou Zara, n'hésitent pas à faire produire vers les régions rurales du pays. Développer le syndicalisme en Inde devient très difficile car les syndicats ne sont pas reconnus comme en France. La peur est le premier obstacle pour se syndiquer. De nombreuses salariées qui s'engagent, se font agresser ou subissent des violences sexuelles. Quant au COVID, il nous a fait revenir vingt ans en arrière avec des conditions

de travail qui se sont fortement dégradées depuis.

Après un échange croisé sur l'industrie textile et habillement en France, la Fédération a validé le principe de renforcer nos échanges plus régulièrement et de participer dès cet été avec le syndicat indien, le syndicat du Bangladesh (NGWF) et le syndicat allemand (Ver.di) à un séminaire sur les questions de digitalisation de nos industries. ■

Imposer l'application du droit aux congés payés en arrêt maladie

Connaître d'abord la « hiérarchie des normes »

La loi française doit respecter la Constitution – et c'est le Conseil constitutionnel qui en est garant – mais aussi le droit de l'Union européenne (aux côtés du droit international). C'est avant tout aux juges français, et au plus haut la Cour de cassation, qu'il revient d'appliquer le droit de l'Union européenne, de vérifier que la loi y est conforme. Si non, les juges français ont l'obligation d'écarter l'application de la loi au profit du droit de l'Union européenne.

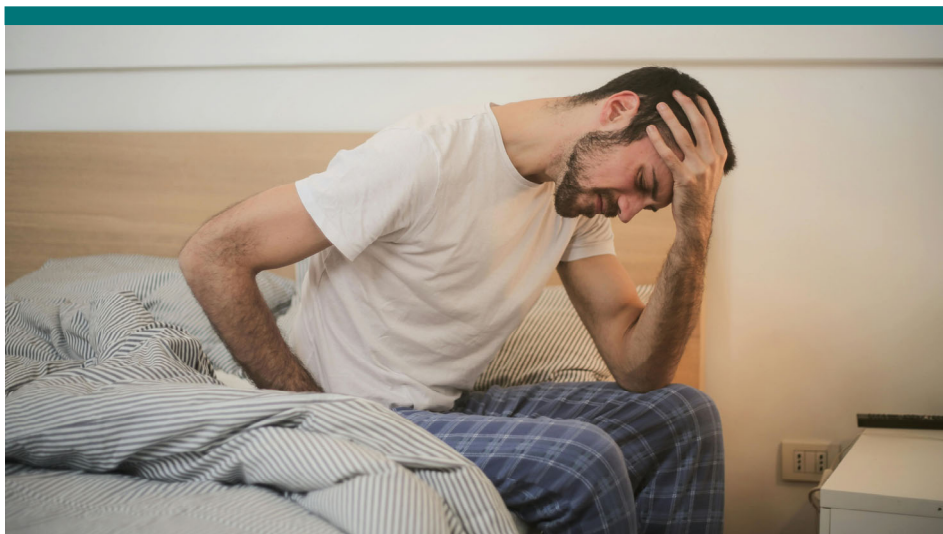
... pour comprendre la saga des congés payés ...

C'est ce qui se passe avec le droit aux congés payés en arrêt maladie dont on a beaucoup parlé :

① la loi française prévoit que les congés payés ne sont pas acquis en cas d'arrêt maladie pour origine non professionnelle

② au contraire du droit de l'Union européenne qui reconnaît le droit d'acquisition de congés payés en cas d'arrêt maladie même non professionnelle, dès lors que les salarié.es ne se reposent pas pendant ce temps...

③ Dans ses arrêts rendus en septembre 2023, la Cour de cassation est venue simplement appliquer le droit de l'Union européenne, en écartant la loi non conforme, en affirmant alors que le salarié acquiert des congés payés en arrêt maladie comme s'il travaillait. La jurisprudence étant d'application immédiate (pas besoin que la loi vienne la transcrire) et rétroactive (elle vaut aussi pour le passé), les salariés sont en droit de demander l'application de ce



Le droit de l'Union européenne doit s'appliquer : les salarié.es acquièrent des congés payés en arrêt maladie.

droit à partir de septembre et pour les trois années précédentes (durée de la prescription pour les salaires, applicable pour l'indemnité compensatrice de congés payés). Plusieurs décisions de cour d'appel arrivent déjà et confirment, sans surprise, cette application !

Le Conseil Constitutionnel a récemment considéré que la loi n'était pas contraire à la Constitution. Cela aurait permis que le texte de loi soit modifié, et aurait simplifié les choses. **Mais cela ne change rien au fait que la loi n'est pas conforme au droit de l'Union européenne, qui doit lui s'appliquer : les salarié.es acquièrent des congés payés en arrêt maladie.**

La CGT continue en plus à batailler pour que la loi soit modifiée, pour que ça soit plus simple à comprendre pour les salarié.es.

... et faire valoir ses droits !

Déjà (très) timides pour faire appliquer ce nouveau droit aux congés payés, les employeurs vont certainement se servir de la décision du Conseil Constitutionnel comme un prétexte supplémentaire pour refuser d'appliquer la décision de la Cour de cassation.

Alors que nous avons assurément le droit de notre côté (pour une fois ! ce que les organisations patronales ont du mal à supporter...), une pression est faite sur les salarié.es de nos entreprises pour ne pas appliquer leur droit.

Il faut continuer d'en réclamer l'application pour que ce droit soit appliqué à l'ensemble des salarié.es concerné.es pour le passé (avec une indemnité compensatrice pour les 3 dernières années) et pour l'avenir.

La Fédération THCB met à disposition sur son site internet des modèles de courrier pour formuler une demande collective ou une demande individuelle pour bénéficier du droit aux congés payés en arrêt maladie. ■

Salaires minima : s'assurer de ne pas perdre avec l'inflation, essayer de gagner en niveau de vie

Les négociations de branche sur les salaires se sont ouvertes dans nos branches au début de cette année, dans un contexte d'une inflation qui continue d'augmenter. Indexé sur l'inflation, le SMIC a donc de nouveau été automatiquement revalorisé au 1er janvier de 1,13% (actuellement à 1766,92€ brut par mois)

La Fédération continue de porter sa base revendicative de :



- **Au minimum l'augmentation du SMIC, supérieure si possible au vu de l'état de la branche (un « coup de pouce ») ;**
- **Uniformément sur toute la grille (pour éviter son « tassement ») ;**
- **Un effet rétroactif (à la date de l'augmentation du SMIC) ainsi qu'une clause de revoyure en cas de nouvelle augmentation du SMIC dans l'année.**



Dans **le Textile**, la revalorisation à partir du 1er janvier sera de 1,5% avec un premier niveau à 20€ du Smic et 1,13% à partir de la position 2 (actuellement à 2 288 €). La Commission Exécutive Fédérale a donné mandat à son Bureau, qui a décidé de signer l'accord.



Dans **l'Habillement**, la revalorisation négociée est de 1,5% sur l'ensemble de la grille, applicable à partir de janvier 2024, et la clause de revoyure est prévue mais conditionnée à une certaine inflation. L'accord respecte cette fois-ci le triptyque posé par la CGT, justifiant le vote à l'unanimité pour la signature à la dernière Commission Exécutive de la Fédération.

Les négociations dans **la couture parisienne** vont s'ouvrir prochainement, avec une CGT à l'offensive.



L'organisation patronale de **la Maroquinerie** ne proposait que 1,13%, seulement à l'extension. Dans l'unité syndicale, nous avons obtenu 1,5% pour les ouvriers et les ETAM, avec le maintien en revanche de 1,13% pour les cadres.

Portée par la CGT, l'application au 1er janvier a été retenue. La « clause de revoyure » n'est en revanche pas à la hauteur, obligeant de rouvrir les négociations seulement si un niveau de la grille se retrouvait sous le SMIC, ce qu'impose déjà la loi.

Dans **la Cordonnerie**, une revalorisation uniforme de 1,5% a été obtenue, au 1er janvier, avec une clause de revoyure similaire à celle de la maroquinerie. Il est prévu par ailleurs de retravailler prochainement la grille pour « l'aérer » (les quatre premiers niveaux espacés seulement de 20€...).

La Tannerie continue à distinguer les catégories professionnelles, avec une revalorisation de 1,5% pour les deux premiers niveaux ouvriers, de 1,2% pour les niveaux suivants et de 1,13% pour le niveau du « point » des ETAM et les cadres. Si cela n'est pas suffisant et participe inévitablement au tassement de la grille, cela garantit cependant l'augmentation du SMIC à tous les niveaux, et un peu plus pour les bas salaires. Pour ces raisons, et pour les trois secteurs professionnels du Cuir, la Fédération CGT est signataire.



Dans **la Blanchisserie**, la dernière négociation s'était soldée sur un désaccord, laissant plusieurs niveaux sous le SMIC et justifiant un courrier de la Direction du travail. Inflation à rattraper environ 3,37%, et après une première réunion où des propositions du GESIT clairement insuffisantes, nous avons pu obtenir, applicable dès janvier, 3,5% sur toute la grille, sauf pour le 1er niveau que le GEIST bloque à 3,37%. La CGT envisage d'être signataire, ce qui s'appliquera dans tous les cas du fait de la signature de la CFTC, organisation majoritaire. ■

Fusion de branche : la solution des « annexes spécifiques »

Depuis la loi Travail de 2016, tout un chantier dit de « restructuration » des branches (comprendre : réduction) a été ouvert. Or, derrière, il y a des conventions collectives, conquêtes des grèves de 1936 sous le Front populaire. Consacrant le principe des classifications en fonction de la qualification, elles constituent aujourd'hui le support de nombreux droits dans nos entreprises. Concernant la Maroquinerie, Tanneries et Cordonneries, le travail de fusion a pris fin en décembre 2023. **Soucieux de conserver les droits existants des salariés de ces secteurs, le choix des organisations a été de prévoir (comme l'a autorisé le Conseil Constitutionnel) des « annexes spécifiques » pour les droits prévus spécifiquement dans la Tannerie et la Cordonnerie.** Cette solution n'empêche pas l'ensemble de la branche de négocier dorénavant, quand c'est possible, des accords communs, comme récemment avec l'égalité professionnelle. **Ainsi, les droits existants dans ces secteurs ne seront perdus ni pour les anciens ni pour les nouveaux salariés !**



Salaires : la direction de Lacoste sous pression !

L'entrepôt logistique de Lacoste (Solodi) à Buchères, près de Troyes, vient de vivre l'un des plus longs conflits sociaux de ces dix dernières années. En cause, la dégradation des salaires depuis l'envolée de l'inflation ainsi que celle des conditions de travail. La quasi-totalité des 220 salariés ont cessé le travail et suivi l'intersyndicale (Unsa, Cfdt, Cgt) qui a coordonné ce mouvement sans précédent.



1 semaine de grève intersyndicale majoritaire, **70€ brut de plus par mois**,
1000 euros de prime



Des slogans sont venus rappeler durant plus d'une semaine les justes revendications des salariés : « vivre dignement de notre travail » ou « notre pouvoir d'achat en chute libre ». Jour et nuit, l'entrée et la sortie de l'entrepôt étaient bloquées par des salariés grévistes pour entraver le passage des camions. La direction est restée sourde plusieurs jours aux revendications et a mis sur le pourrissement du conflit.

Profits et absence de dialogue social

Comme le disait un délégué CGT dans le journal local remonté « la direction n'a voulu ni dialoguer, ni discuter, ni négocier sur les salaires et les conditions de travail, et ce même lorsque Lacoste gagne énormément de profits ! ».

Il aura fallu une semaine de grève massive, la médiatisation du conflit et l'interpellation des pouvoirs publics par

l'intersyndicale pour fissurer le mutisme de la direction et ouvrir un début de négociation avec les syndicats.

Acculée, la direction a fini par céder à l'ensemble des salariés 3 % d'augmentation, avec un talon minimum de 70 € brut de plus par mois, une prime de 500 € immédiate ainsi qu'une autre de 500 € mais sous condition d'un résultat toujours positif en fin d'année. Pour finir, la direction a accepté le principe d'un étalement des jours de grève sur plusieurs mois. Un bras de fer qui tourne à l'avantage des salariés et de l'unité syndicale.

Bravo à tous les salarié.es et aux trois syndicats pour cette belle victoire qui doit maintenant s'étendre à l'ensemble des salariés de Lacoste Opération à Troyes. ■



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal FEVRIER 2024



thcb-cgt.fr